



VERS UNE DÉMÉTROPOLISATION DES SERVICES CENTRAUX ?

À diverses reprises le ministre de l'action et des comptes publics M. Gérard Darmanin a évoqué dans la presse, le départ pour la Province de plus 3 000 agents parisiens et de services entiers de Bercy.

Tout serait donc déjà décidé puisque nous connaissons même le nombre d'agents concernés !

Ces annonces répétées sont anxiogènes pour les agents.

Serions-nous sur une **géographie revisitée** pour les services centraux qui ne dit pas son nom ? Comment les **services centraux** des Finances publiques peuvent-ils entrer dans ce projet de nouveau réseau puisqu'ils **ne reçoivent pas de public** ? L'apport pour les usagers des départements d'accueil est nul puisque ces agents ne sont pas au contact des usagers, à l'exemple des agents de SI et Cap numérique qui ont déjà été déplacés à Noisiel (77 Seine et Marne), Noisy-le-Grand (93 Seine-Saint-Denis) et à Nantes (44 Loire Atlantique).

L'explication est donc ailleurs !

La balance coût-avantage n'est pas non plus favorable au départ des services vers la province, ni pour les services, ni pour les agents.

Devant toutes ces annonces, plus fantaisistes les unes que les autres, mais extrêmement anxiogènes pour les agents, contraints ou non à un éventuel déménagement, les risques psycho-sociaux se développent.

Aussi, **nous demandons au Directeur Général des réponses rapides et précises aux questions posées par les agents et dont nous ne sommes que le relais :**

1) Quelle est l'utilité de cette mesure ?

- 2) Quelles sont les économies attendues ? Quels sont les coûts des immeubles d'Île-de-France que nous devrions rendre sachant qu'au regard des informations obtenues lors du CTSCR du 2 juillet 2019, les seuls bâtiments occupés par les services centraux de la DGFIP qui ne sont pas la propriété de l'État sont les immeubles Blanqui à Montreuil et Maille Nord à Noisy-le-Grand ? Quels sont les coûts des immeubles achetés, transformés, loués, ou construits spécialement en Province pour accueillir les agents des services centraux si un tel déménagement était envisagé ?
- 3) Les villes de destinations seront-elles équipées de la fibre optique pour le travail ?
- 4) Des prestataires accepteront-ils de venir travailler aux mêmes tarifs dans des petites villes de Province ? Comment sont ou seront choisis les services en partance ?
- 5) Sous quel délai les services doivent-ils ou devront-ils partir si un tel déménagement était envisagé ?



VERS UNE DÉMÉTROPOLISATION DES SERVICES CENTRAUX ?

- 6) Quels sont ou seront les choix proposés aux agents franciliens dont les services déménagent ?
- 7) Pourront-ils refuser de suivre le service ?
- 8) Quelle sera leur indemnisation en cas de départ en Province ?
- 9) Conserveront-ils le bénéfice des ACF des services centraux ?
- 10) Les règles de télétravail seront-elles assouplies afin de permettre une pratique élargie et adaptée à chaque situation personnelle ?
- 11) Comment seront recrutés les personnels des services centraux de la DGFIP lorsque ce service sera situé en Province ?
- 12) Quelles seront les priorités de rapprochement familial pour les agents déplacés dont le conjoint travaille à la DGFIP ? Comment s'articuleront-elles avec les règles déjà existantes ?
- 13) Comment s'appliqueront les règles de mutation entre les agents des services réorganisés et les agents des services centraux qui ne suivraient par leur service ?
- 14) Quelles seront les règles de mutation pour les agents qui ne seront pas prioritaires et dont le service n'aura pas été réorganisé ?

On peut imaginer que les « 3000 » agents dont parle le Ministre ne seront sans doute pas déplacés à un seul endroit mais répartis sur tout le territoire métropolitain. Les grandes villes présentant un coût locatif important, ils se retrouveront donc, au mieux, dans des villes de taille moyenne.

Nous n'avons pas manqué non plus d'**indiquer** au Directeur Général **les raisons pour lesquelles nous sommes contre ces opérations de déménagement** qui, outre le coût qu'elles vont générer pour l'administration et la perte d'expertise si un grand nombre d'agents ne suit pas le service qui déménage, présentent également des coûts non négligeables pour les agents :

- la **perte d'emploi pour l'autre membre du couple** qui n'est pas à la DGFIP, et ce n'est pas la prime de mobilité qui va permettre de compenser cette perte ;
- l'**absence de logements** sur le marché local pour l'ensemble des agents et leurs familles ;
- l'**absence de services publics suffisants et en capacité d'absorber ce surplus de population** :
 - organisation de la garde alternée d'enfants quand le deuxième parent reste en IDF ;
 - scolarisation des enfants à partir de 3 ans ;
 - insuffisance des modes de garde des enfants de moins de 3 ans ;



VERS UNE DÉMÉTROPOLISATION DES SERVICES CENTRAUX ?

- absence ou insuffisance des activités sportives et culturelles pour les enfants ;
- absence de places suffisantes dans les collèges et lycées ;
- obligation de louer un logement quand un enfant partira faire des études dans une métropole ;
- infrastructures hospitalières insuffisantes actuellement ;
- absences d'infrastructures de loisirs ;
- etc...
- **l'absence ou l'insuffisance des transports en commun.** En effet, si en région parisienne, la très grande majorité des agents utilisent les transports en commun, avec une délocalisation en province, c'est souvent 2 véhicules pour un couple.
Merci pour l'impact environnemental !
- **le coût du permis de conduire** car bon nombre de franciliens n'ont pas le permis de conduire.

Les allusions à un tel changement dans les médias est générateur de risques psycho-sociaux à grande échelle.

N'ayant à ce jour aucune réponse, les agents n'ont aucune visibilité quant à leur avenir et leur évolution professionnelle.

Nous avons donc pris sur nous de **faire remonter au Directeur Général l'ensemble des arguments qui militent pour une non-application de la circulaire du Premier Ministre et un abandon de toute velléité de déménagement des services centraux.**

En espérant pour une fois être entendus !